



Bulletin

Surveillances régionales

Date de publication : 07.08.2026

ÉDITION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Juillet 2026

Sommaire

Chaleur et santé	2
Dengue, chikungunya, Zika	4
Autres risques de l'été	6
Maladies à signalement obligatoire (MSO)	7
Mortalité	8

Actualités

En Auvergne-Rhône-Alpes

- **Chaleur et santé en Auvergne-Rhône-Alpes** : [Pour en savoir plus](#)
- **Eclipse solaire du 12 août 2026 : conseils pour l'observer en sécurité** Le 12 août 2026, une éclipse solaire partielle sera visible dans toute la France. Observer le soleil sans protection adaptée peut provoquer des lésions irréversibles de la rétine. Découvrez les recommandations de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les bons réflexes pour profiter de cet événement en toute sécurité. [Pour en savoir plus](#)
- **Santé périnatale et petite enfance en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2012-2024** : publication des dernières données de Santé publique France. [Pour en savoir plus](#)

En France

- **Feux de forêt en Gironde et dans les Landes** : Bulletin du 05 août 2026. [Pour en savoir plus](#)
- **Se baigner en toute sécurité en adoptant les bons gestes**. [Pour en savoir plus](#)
- **Infections à entérovirus en France**. Bilan 2025 et bilan provisoire 2026. [Pour en savoir plus](#)
- **Santé en action** : Protéger la population des risques de l'alcool. [Pour en savoir plus](#)
- **Variole B (mpox) en France du 1er janvier au 30 juin 2026** : [Pour en savoir plus](#)

Chaleur et santé

Un épisode de fortes chaleurs a touché la France entre le 17 juin et le 2 juillet, exposant la quasi-totalité de la population à de très fortes chaleurs dans une période encore importante d'activités scolaires et professionnelles. Un excès de 5 764 décès toutes causes a été estimé au niveau national sur cette période (cf. bulletin). En Auvergne-Rhône-Alpes, cet excès a été estimé à 214 décès. L'estimation de la mortalité attribuable à la chaleur durant l'ensemble de la période de surveillance sera disponible à l'automne.

Un nouvel épisode de fortes chaleurs concernant l'ensemble de la France hexagonale a eu lieu entre le 3 et le 22 juillet (S27 à S30). Cet épisode a concerné l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes entre le 5 et le 18 juillet. Le département de l'Allier a notamment été classé en vigilance rouge par Météo-France du 12 au 14 juillet.

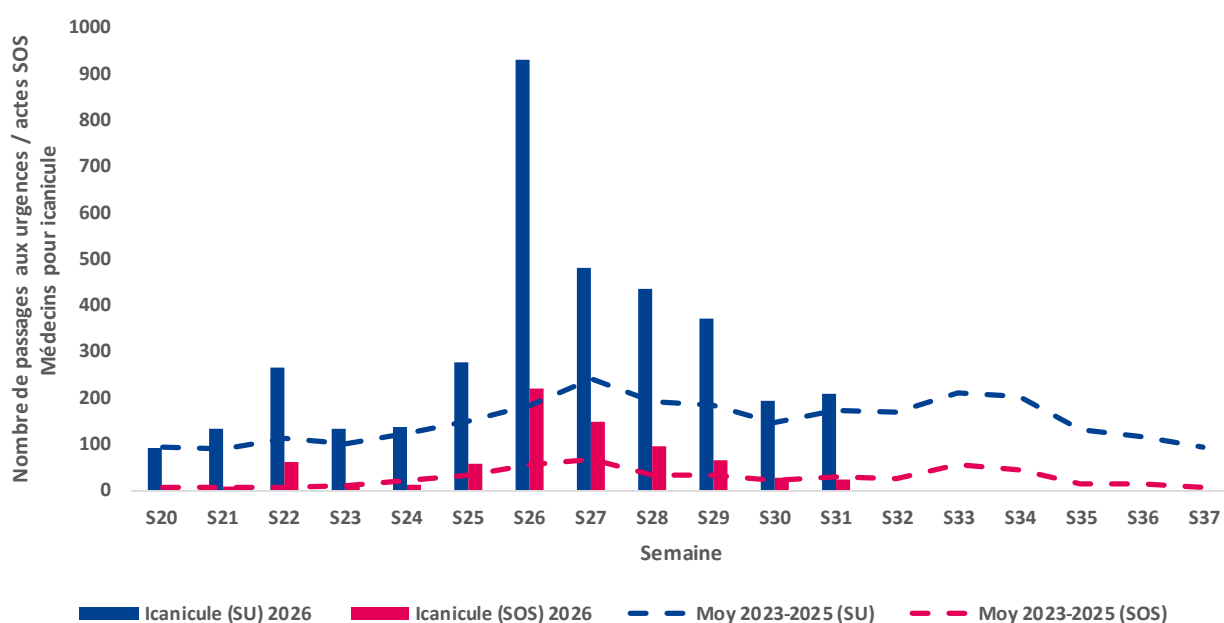
Enfin, un épisode supplémentaire a débuté à partir du 29 juillet (S31) et a concerné des départements du sud-est de la France. En Auvergne-Rhône-Alpes, 10 départements ont connu au moins un jour de vigilance orange (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Entre les semaines 27 et 31, près de 1 700 passages aux urgences (67% suivis d'une hospitalisation) et 360 actes SOS médecins pour l'indicateur sanitaire composite iCanicule (comprenant les hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) ont été recensés. Les classes d'âge les plus impactées concernaient des personnes âgées de 75 ans et plus (58% des passages et 43% des actes SOS médecins), puis les personnes de 15 à 74 ans (respectivement 34% et 41%).

Les passages aux urgences étaient principalement dus à des hyponatrémies (41%) ou des déshydratations (41%). Les actes SOS médecins pour iCanicule étaient majoritairement des coups de chaleur (52%).

Entre la semaine 27 et la semaine 29, les passages aux urgences et les actes SOS médecins pour iCanicule étaient encore supérieures à ce qui avait été observé les années précédentes. En semaine 30 et 31, ces valeurs sont revenues à des niveaux habituellement observés.

Figure 1. Nombre de passages aux urgences / actes SOS Médecins pour indicateur chaleur en Auvergne-Rhône-Alpes, du 11/05 au 15/09 – données arrêtées le 04/08/2026



Mesures de prévention individuelles préconisées par Santé publique France :

L'ensemble de la population est exposé aux vagues de chaleur et doit adopter les mesures de prévention, notamment :

- S'hydrater (eau, légumes et fruits gorgés d'eau, yaourt...) régulièrement avant d'avoir soif ;
- Se mouiller régulièrement le corps (douche, linge mouillé, brumisateur rechargeable) ;
- Si le logement ne le permet pas, passer plusieurs heures dans un endroit rafraîchi ;
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Eviter la pratique d'une activité physique intense ;
- Eviter la consommation d'alcool qui favorise la déshydratation ;
- Adapter, si possible les déplacements en transports (horaires, gourde d'eau, brumisateur rechargeable, éventail...) ;
- Être attentif aux premiers signes d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur (fatigue inhabituelle, mal de tête, urine foncée...).



Plus d'informations :

Des outils de prévention sont mis en place par le ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France : [voir ici](#)

– Site de Santé publique France : [Fortes chaleurs, canicule – Productions régionales spécial canicule](#)

– Site du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles : [Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé – Chaleur et canicule au travail](#)

– Site Vivre avec la chaleur : [Les gestes et astuces pour mieux vivre avec la chaleur](#)

Dengue, chikungunya, Zika : surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre

Du 1^{er} mai (début de la surveillance renforcée) au 3 août 2026, ont été identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes :

- 12 cas importés de chikungunya ;
- 27 cas importés de dengue (41 % importés des Antilles) ;
- 0 cas de Zika ;
- aucun cas autochtone identifié.

Ce nombre de cas importés en 2026 est faible par rapport aux années précédentes (Figure 2), dans un contexte d'absence d'épidémie majeure de dengue ou de chikungunya dans les départements d'outre-mer (hormis la circulation du chikungunya en Guyane ces dernières semaines).

Tableau 1. Nombre de cas d'arboviroses par département en Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/05/2026 au 03/08/2026

Département	Cas importés			Cas autochtones		
	Chikungunya	Dengue	Zika	Chikungunya	Dengue	Zika
Ain	1	2	0	0	0	0
Allier	0	1	0	0	0	0
Ardèche	0	1	0	0	0	0
Cantal	1	1	0	0	0	0
Drôme	2	3	0	0	0	0
Isère	3	1	0	0	0	0
Loire	0	1	0	0	0	0
Haute-Loire	0	0	0	0	0	0
Puy-de-Dôme	0	2	0	0	0	0
Rhône	4	7	0	0	0	0
Savoie	0	2	0	0	0	0
Haute-Savoie	1	6	0	0	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes	12	27	0	0	0	0

Figure 2. Nombre de cas importés de dengue, chikungunya et Zika par semaine de signalement en Auvergne-Rhône-Alpes, du 01/05 au 30/11, 2023 à 2026 – données arrêtées le 03/08/2026

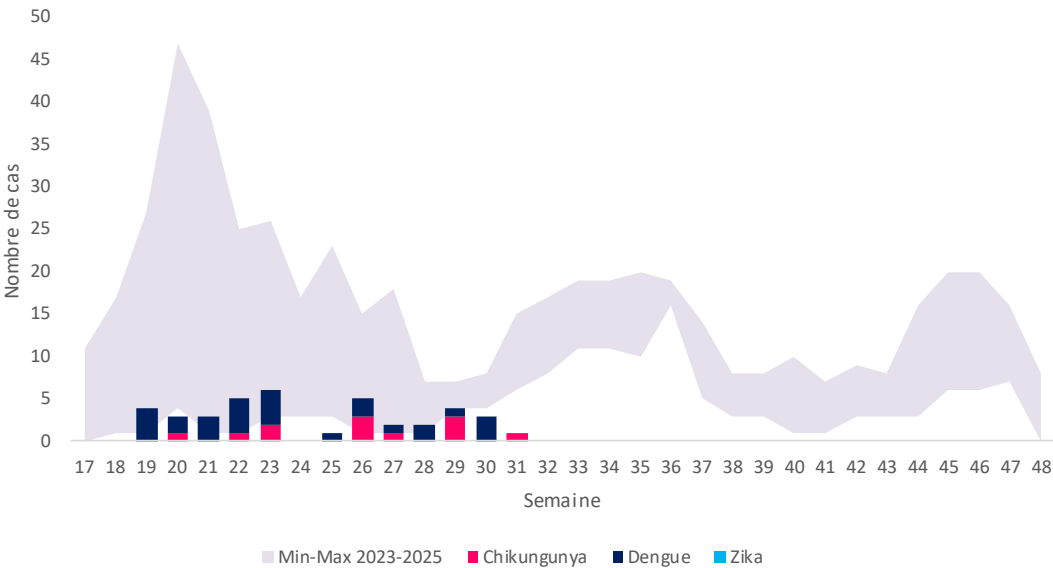


Tableau 2. Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, Auvergne-Rhône-Alpes du 01/05/2026 au 03/08/2026 (n=12)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUYANE FRANÇAISE	5
MAYOTTE	3
BENIN	1
CONGO	1
MADAGASCAR	1
MAURICE	1

Tableau 3. Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour, Auvergne-Rhône-Alpes du 01/05/2026 au 03/08/2026 (n=27)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
MARTINIQUE	10
THAILANDE	3
CAMBODGE	3
TOGO	2
POLYNESIE FRANÇAISE	2
CHINE	1
COMORES	1
CONGO	1
CUBA	1
GUADELOUPE	1
MALAISIE	1
PHILIPPINES	1

Epidémie en cours en Outre-mer

Chikungunya en Guyane : circulation active du chikungunya sur le territoire (au 30/07/2026 : 1 305 cas déclarés depuis janvier, 233 hospitalisations et 14 formes sévères).

Pas d'épidémie de dengue ou chikungunya dans les autres départements d'outre-mer.

Plus d'informations :

- Arboviroses (moustique tigre) : identification et gestion des cas par les professionnels de santé et les laboratoires de biologie
- Dossiers thématiques de Santé publique France : Dengue, Chikungunya et Zika
- Chikungunya, dengue, Zika et West Nile en France hexagonale : bulletin de la surveillance renforcée du 05 août 2026

Principaux messages de prévention à l'attention des personnes atteintes de la dengue, du chikungunya ou du Zika



Soyez prudents : adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer et de transmettre la maladie



Portez des vêtements amples et couvrants



Appliquez des répulsifs cutanés



Utilisez des ventilateurs



Limitez vos déplacements

D'autres moyens de protection existent : moustiquaires, diffuseurs électriques, serpentins en extérieur...

Autres risques de l'été

Encéphalite à tiques

L'**encéphalite à tiques** est une infection virale transmise par piqûre de tique(s) infectée(s) ou, plus rarement, par la consommation de lait cru ou fromages au lait cru. Elle débute par un syndrome grippal, pouvant évoluer vers des atteintes du système nerveux central (méningite, encéphalite).

Les cas d'encéphalite à tiques sont à signalement obligatoire (mai 2021). Le nombre de cas dans la région est en augmentation, notamment depuis 2024 (cf. le bulletin régional de surveillance des maladies vectorielles à tiques publié en mai 2026). En 2025, 38 cas ont été recensés en Auvergne-Rhône-Alpes dont une large majorité sur les mois d'avril à septembre, période principale d'activité de la tique *Ixodes ricinus*.

En ce mois d'août où le risque de piqûre de tiques reste élevé, l'application des **mesures de prévention** est essentielle. Les supports (affiche, dépliants, vidéos) sont téléchargeables sur [ce lien](#).



Leptospirose

La **leptospirose** est une maladie infectieuse causée par des bactéries du genre *Leptospira*. Cette zoonose, potentiellement grave pour l'homme, se transmet principalement par contact avec des environnements (sols, eau) contaminés par l'urine d'animaux infectés, notamment les rongeurs.

Depuis août 2023, la leptospirose est à signalement obligatoire. La saison estivale est à risque, d'une part à cause de températures élevées propices à la survie de la bactérie dans l'environnement, et d'autre part en raison d'activités récréatives ou sportives en eau douce plus fréquentes, comme le canyoning à l'origine d'épisodes de cas groupés (cf. le bulletin régional de surveillance de la leptospirose publié en juin 2026).

Les **mesures de prévention** individuelles sont rappelées dans les supports d'information ci-dessous :



Téléchargeable sur [ce lien](#)



Téléchargeable sur [ce lien](#)

Maladies à signalement obligatoire (MSO)

Au niveau régional, Santé publique France suit plus particulièrement 4 MSO à potentiel épidémique : hépatite A, infection invasive à méningocoque (IIM), légionellose et rougeole. Les données ci-dessous concernent les cas domiciliés dans la région et sont présentées selon la date d'apparition des symptômes.

Tableau 4. Evolution annuelle du nombre de cas d'hépatite A, IIM, légionellose et rougeole, Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{er} janvier 2021 au 3 août 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (données arrêtées au 03/08/2026)
Hépatite A	49	65	128	163	309	72
IIM	16	60	93	90	95	30
Légionellose	430	371	335	303	338	185
Rougeole	1	0	73	139	139	12

Figure 3. Evolution mensuelle du nombre de cas d'hépatite A, Auvergne-Rhône-Alpes, 2021-2026

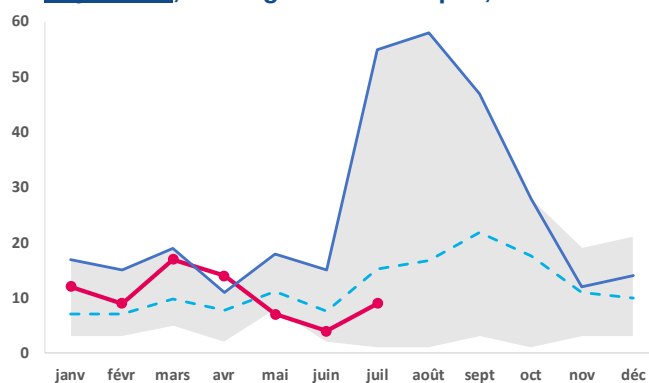


Figure 4. Evolution mensuelle du nombre de cas d'IIM, Auvergne-Rhône-Alpes, 2021-2026

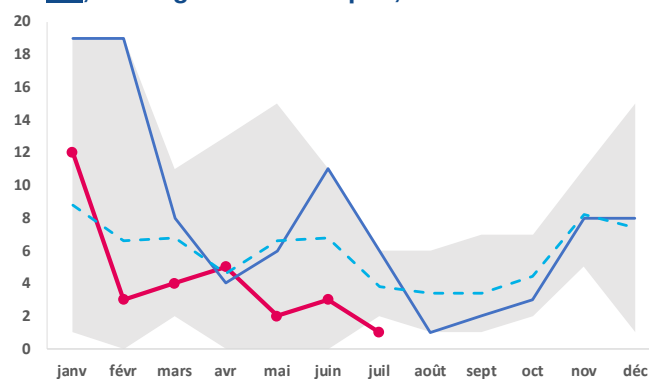


Figure 5. Evolution mensuelle du nombre de cas de légionellose, Auvergne-Rhône-Alpes, 2021-2026

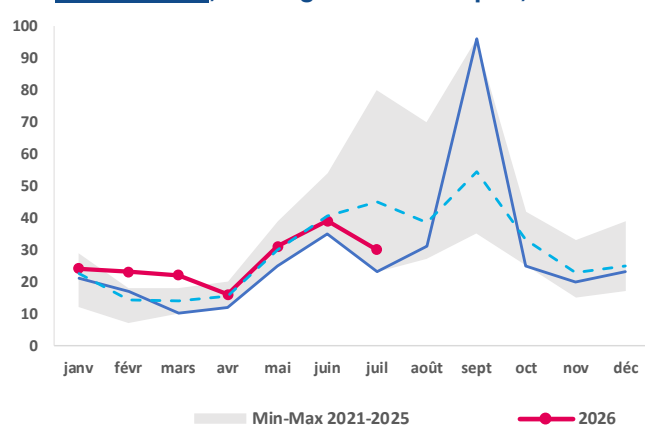
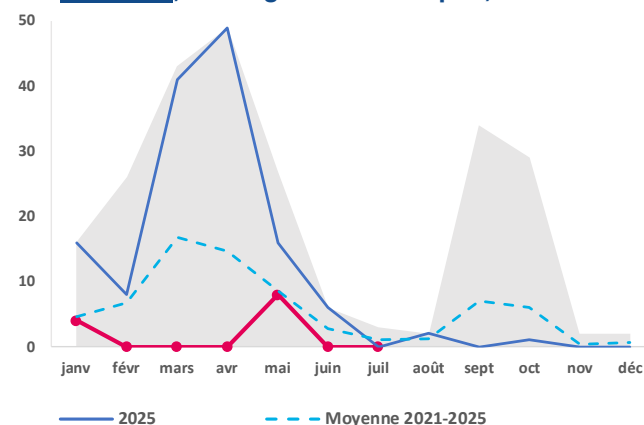


Figure 6. Evolution mensuelle du nombre de cas de rougeole, Auvergne-Rhône-Alpes, 2021-2026



Plus d'informations :

- Site de Santé publique France : [liste des MSO](#)
- Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [déclaration et gestion des signalements par l'ARS](#)



Professionnels, pour signaler 24h/24, un risque pour la santé publique

0 800 32 42 62*

@ars69-alerte@ars.sante.fr

04 72 34 41 27

*numéro gratuit

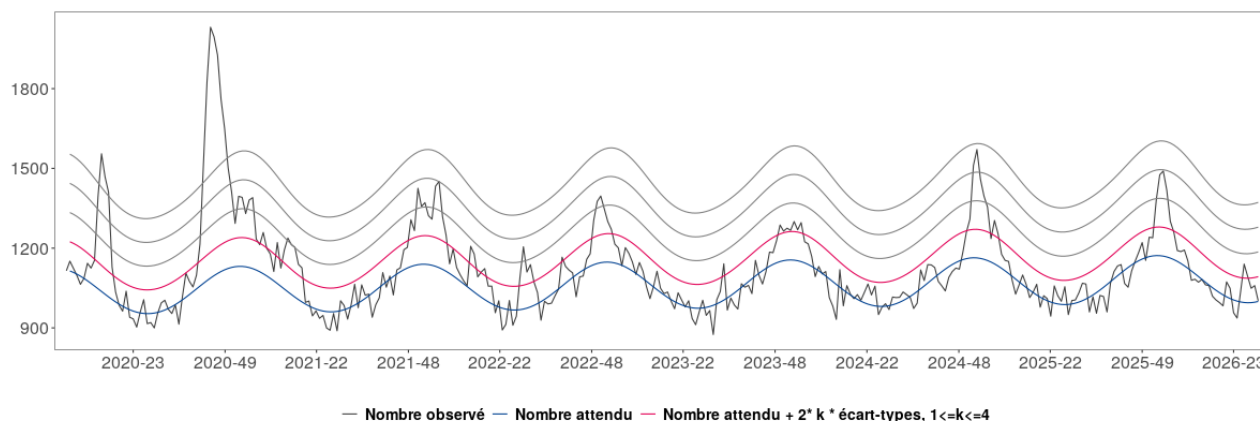
Mortalité

Mortalité toutes causes

En semaines 26 et 27 (du 22 juin au 5 juillet 2026), un excès significatif de mortalité a été observé. Sur les semaines 28 à 30 (du 6 au 26 juillet 2026), la mortalité se situe dans les marges habituelles de fluctuation.

Compte-tenu des délais habituels de transmission des données, les effectifs de mortalité observés pour les 3 semaines précédentes sont encore incomplets. Il convient donc de rester prudent dans l'interprétation de ces observations.

Figure 7. Nombre hebdomadaire de décès toutes causes tous âges en Auvergne-Rhône-Alpes (Source : Insee)



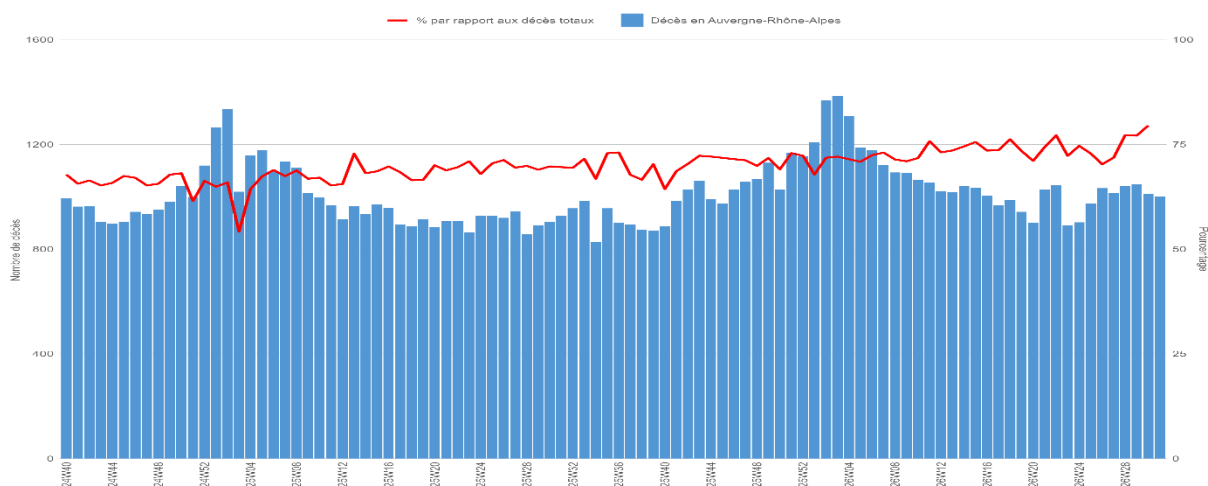
Consulter les données nationales :

- Surveillance des urgences et des décès SurSaUD® (Oscour, SOS Médecins, Mortalité) : [Pour en savoir plus](#)
- Surveillance de la mortalité : [Pour en savoir plus](#)

Certification électronique des décès : toutes causes confondues

Le nombre de décès certifiés par voie électronique toutes causes confondues montre une légère diminution en semaine 30 et 31. Cependant, une hausse est observée en Ehpad sur ces mêmes semaines (+20% soit 43 décès).

Figure 8. Nombre hebdomadaire de décès certifiés électroniquement, Auvergne-Rhône-Alpes (Source : Inserm-CépiDC)



Point d'attention : ces chiffres reposent sur la remontée des certificats électroniques de décès. Cette source de données n'est pas exhaustive et permet d'enregistrer habituellement environ 75% de la mortalité régionale. La couverture du système est encore hétérogène selon les départements et surtout selon le type de lieu de décès : elle enregistre 40% de la mortalité survenant à domicile, 65% de ceux en EHPAD et près de 90% en établissement hospitalier. Ces chiffres sont donc sous-estimés, en particulier dans les zones et pour les lieux de décès les moins couverts par le dispositif comme les décès à domicile.

Certification électronique des décès :

Depuis le 1^{er} juin 2022, la déclaration de décès par voie électronique est obligatoire pour tout décès ayant lieu en établissement de santé ou médico-social (décret du 28 février 2022). Des [fiches repères](#) sont disponibles sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Retrouvez le bulletin de Santé publique France ARA sur le sujet [publié en juin 2025](#).

Remerciements

Nous remercions les partenaires qui nous permettent d'exploiter les données pour réaliser cette surveillance : les services d'urgences du réseau Oscour®, les associations SOS Médecins, le Réseau Sentinelles de l'Inserm, le CNR Virus des infections respiratoires (Laboratoire de Virologie-Institut des Agents Infectieux, HCL), les établissements médico-sociaux, les mairies et leur service d'état civil, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance, les équipes de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes notamment celles chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale.

Equipe de rédaction

Elise BROTTE, Delphine CASAMATTA, Erica FOUGERE, Philippe PEPIN, Anastasia PETROVA, Damien POGNON, Guillaume SPACCAFERRI, Garance TERPANT, Alexandra THABUIS, Emmanuelle VAISSIERE, Jean-Marc YVON

Pour nous citer : Bulletin surveillances régionales. Édition Auvergne-Rhône-Alpes. Juillet 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 10 pages, 2026.

Directrice de publication : Aude de Viviès, directrice générale par intérim

Date de publication : 7 août 2026

Contact : cire-ara@santepubliquefrance.fr

Pour vous abonner

[Sur le site de Santé publique France](#)

ou



Retrouvez les indicateurs produits par Santé publique France sur le portail open data :

Odissé
Open Data des Indicateurs en Santé